

Adresse des sans-culottes d'Ambert (Puy-de-Dôme) qui font passer un état des dons déposés sur l'autel de la patrie et annoncent avoir armé et équipé un cavalier jacobin, lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des sans-culottes d'Ambert (Puy-de-Dôme) qui font passer un état des dons déposés sur l'autel de la patrie et annoncent avoir armé et équipé un cavalier jacobin, lors de la séance du 21 floréal an II (10 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) pp. 190-191;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26472_t1_0190_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 21 Floréal An II

(Samedi 10 Mai 1794)

Présidence de CARNOT

Un membre de la commission des dépêches donne lecture de la correspondance.

1

La Société populaire et les autorités constituées de Guéméné, département du Morbihan, réunies au 5^e bataillon de la formation d'Orléans, en garnison dans cette commune, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et l'invitent à rester à son poste.

Leurs églises, converties en temple de la Raison, sont dépouillées de tous les ornemens du fanatisme, et leur cri de ralliement est : *Vive la République ! Vive la Montagne !*

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Orléans, 25 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Nous ne ferons point un étalage pompeux des dons que nous avons faits à la patrie; riches seulement en patriotisme, nous avons partagé notre nécessaire avec nos braves défenseurs; nos églises converties en temple de Raison ont été dépouillées de tous les ornemens du fanatisme et de la superstition: l'argent, le cuivre, le fer et le plomb ont été envoyés à notre district et notre cri de ralliement est vive la République, vive la Montagne! Nous vous disons que vous avez bien mérité de l'humanité en rappelant à tous ces peuples qu'ils sont souverains et en rendant la liberté aux gens de couleur qui depuis trop longtemps gémissaient dans nos colonies sous un dur esclavage.

Nous vous disons que votre courage et votre énergie ont plusieurs fois sauvé la République que vous avez fondée.

Nous vous disons enfin de continuer vos glorieux travaux et de frapper du glaive de la loi les traîtres de toutes les couleurs et d'exterminer les tyrans oppresseurs de l'univers, avec un million de sans-culottes dont vous avez l'amour et la confiance; après avoir rempli cette tâche digne de vous, nous vous reverrons parmi nous jouir

modestement de votre triomphe et de vos vertus républicaines et vos noms fêtés d'âge en âge voleront à l'immortalité ».

J. LEGOFF, S. LE NAHURET, LEMASSON, LEROCH, CLOVIER, LEBLANC, HERVÉ, LE ROUZIC, J. LICARDI, TRONCHET, NION, TROUSET, LE BRETON, LAPLANTE, CADONI, PESCHERARD, BELLANGER, LEMETTRE, ROUSSEAU, CORBIN [et 3 signatures illisibles].

2

Les sans-culottes d'Ambert (1) écrivent qu'ils ont dévoué à un opprobre éternel les conspirateurs que la justice nationale a frappés. Ils font passer un état des dons qu'ils ont déposés sur l'autel de la patrie, et annoncent qu'un cavalier jacobin, armé et équipé à leurs frais, va bientôt voler aux frontières.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Ambert, 30 germ. II] (3).

« Représentants du peuple,

Des factions liberticides avaient formé l'horrible attentat d'anéantir notre liberté, de détruire notre République et de nous donner un tyran; vous avez découvert les conspirateurs et le glaive national les a frappés; nous avons été des premiers à applaudir à la juste vengeance du peuple, nous avons été des premiers à dévouer à la mort et à l'opprobre éternelle les scélérats qui, sous le masque du patriotisme, travaillaient à nous forger des fers.

Périssent tous les tyrans! Périssent tous les conspirateurs! Périssent tous les intrigants, mais gloire et salut aux représentants du peuple! Honneur et respect à la probité et à la vertu! Tels ont été les cris d'enthousiasme que les sans-culottes d'Ambert ont fait entendre lorsqu'ils ont appris la découverte des conspirations et le supplice des traîtres.

Sages et courageux représentants, vous avez bien mérité de la patrie, mais, au nom de cette

(1) P.-V., XXXVII, 90. Bⁱⁿ, 20 flor. et 21 flor.

(2) C 303, pl. 1111, p. 1.

(1) Puy-de-Dôme.

(2) P.-V., XXXVII, 90. Bⁱⁿ, 21 flor.; J. Sablier, n° 1310.

(3) C 302, pl. 1085, p. 3.

même patrie, nous vous invitons à rester à votre poste jusqu'à ce que tous ses ennemis, de quelque masque qu'ils se couvrent, aient disparu du sol de la liberté, jusqu'à ce que la République démocratique soit consolidée, jusqu'à ce qu'enfin tous les bons citoyens se reposant à l'ombre des sages loix que vous leur donnez, puissent s'écrier : nous sommes républicains, nous sommes heureux, nous vivons sous le règne de la justice, de la probité et de la vertu ».

POURRAT (*présid.*), Vincent LAJARRIGE, BRAVARD [et une signature illisible].

Notre zèle et notre dévouement pour venir au secours de nos braves défenseurs ne se ralentissent pas; nous venons de fournir pour les volontaires de la première réquisition du district d'Ambert qui sont partis pour la frontière les objets suivants :

4 habits, 1 veste, 347 paires de bas faits à l'aiguille, 97 chapeaux, 97 paires de souliers, 1 paire de guêtres, 1 culotte de peau, 2 sacs de peau et de toile, 231 chemises, 6 pièces de toile, blanches et rousses, 20 cols blancs, 2 gibernes, 9 draps pour faire des culottes, 2 fusils, 12 sabres, 150 livres de chanvre brut, 176 livres 10 sols en numéraire, 8 marcs d'argenterie, 1 252 livres en assignats.

Nous avons aussi arrêté d'envoyer à la défense de la patrie un cavalier jacobin tout armé, habillé et équipé; sur le champ la souscription a été ouverte et sur le champ elle a été presque remplie; dans la décade prochaine ce nouveau défenseur ira verser son sang pour la patrie. Vive la République.

3

Un membre de la députation des Bouches-du-Rhône [GRANET] lit une lettre qui annonce que Trophime Rebecqui, l'un des représentants du peuple, mis hors la loi, comme conspirateur, s'est noyé en Rive-Neuve.

La Convention décrète que cette lettre sera insérée au bulletin (1).

[Aux repr. élus par le départ^t des B.-d.-R.; Marseille, 14 flor. II] (2).

« Je viens de voir le cadavre de Trophime Rebecqui aîné cy-devant représentant à la Convention nationale. Il a eu la faiblesse de se noyer en rive neuve et son cadavre est exposé à la palissade de Viveau. Le juge de paix qui a fait son accedit l'a reconnu comme moi, et en a ordonné le transport à la morgue. Il serait à souhaiter que tous les traîtres eussent une pareille fin.

BOMPARD.

(Applaudissements).

(1) P.-V., XXXVII, 91. Décret non enregistré. Reproduit dans B^u, 21 flor.; M.U., XXXIX, 342; J. Paris, n° 496; J. Lois, n° 590; Rép., n° 142; Ann. R.F., n° 163; J. Sans-Culottes, n° 450; C. Eg., n° 631; Audit. nat., n° 595; Mess. soir, n° 631. Trophime et non Trophine.

(2) C 303, pl. 1111, p. 3; Débats, n° 599, p. 293; J. Mont., n° 15; J. Perlet, n° 597; J. Sablier, n° 1310; J. Matin, n° 687.

4

Les administrateurs du district d'Argelès (1) envoient le tableau de l'argenterie provenant des ci-devant églises de ce district, et la liste des ecclésiastiques qui ont renoncé à l'exercice de leur culte. La valeur de l'argenterie est de 163 marcs.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

5

La Société populaire de Puits-la-Montagne (3) écrit qu'elle a vu avec joie les têtes ambitieuses des conjurés tomber sous le glaive vengeur des lois. Elle invite la Convention à accélérer l'organisation de l'instruction publique, et à se hâter de substituer aux dogmes absurdes que prêchoient le fanatisme et le mensonge, une morale que la raison et la saine philosophie puissent avouer.

La fabrication du salpêtre est en pleine activité dans cette commune, et les citoyennes s'empressent de préparer la charpie qui doit éteindre le sang des défenseurs de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Puits-la-Montagne, s.d.] (5).

« Législateurs,

Des traîtres avaient juré de renverser la République, de sourdes machinations se tramaient dans le secret; avec des moyens différents les conspirateurs tendaient au même but, à l'anéantissement de la représentation nationale et au rétablissement de la tyrannie; mais rien ne peut échapper à votre œil vigilant, leurs complots liberticides ont été dévoilés et déjà un grand nombre ont reçu sur l'échafaud le prix de leur infâme trahison, et grâce à votre fermeté énergique, à votre impassible impartialité, la patrie et la liberté sont encore une fois sauvées. Continuez, Législateurs, à poursuivre les malveillants, à livrer les traîtres au glaive de la loi, ne quittez votre poste qu'après que vous aurez affermi les bases inébranlables de la souveraineté du peuple sur les débris des trônes et des sceptres, sur les cadavres des traîtres et des conspirateurs; mais en même tems aussi occupez-vous de son bonheur; achevez d'organiser l'instruction publique; à des dogmes absurdes, à des observances minutieuses, à des principes de morale ou faux ou exagérés, fruits du fanatisme et de la superstition, auxquels enfin le peuple français a renoncé, substituez une morale que puissent désormais avouer la raison et la saine philosophie; que l'Etre suprême reçoive enfin des hommages dignes de lui. Depuis

(1) Htes-Pyrénées.

(2) P.-V., XXXVII, 91. B^u, 21 flor.; J. Sablier, n° 1310.

(3) Ci-devant Châteauneuf-en-Thimerais, Eure-et-Loir.

(4) P.-V., XXXVII, 91. B^u, 21 flor.; n° 1310.

(5) C 302, pl. 1085, p. 4.